+ Comment le proche peut-il aider l'équipe de soins?

- Communiquer ce qu'il sait à propos des antécédents et des habitudes de l'usager.
- Proposer à l'équipe des mesures de remplacement qui pourrait s'adapter à la situation.

Avec l'accord de l'équipe de soins, le proche peut :

- Assurer une présence au chevet de l'usager.
- Participer à certains soins.
- Faire des activités avec lui (exemples : écouter sa musique préférée, jouer aux cartes, discuter de l'actualité, etc.).
- Partager ses observations sur l'approche des intervenants et les réactions de l'usager.

+ Comment obtenir plus d'informations sur l'utilisation d'une mesure de contrôle et sur vos droits?

- Communiquer avec un ou une membre de l'équipe soignante du secteur. Ils pourront répondre à vos questions.
- Si vous n'avez pas obtenu satisfaction, vous pouvez communiquer avec la direction des soins infirmiers au 418 986-2121, poste 8319, afin d'obtenir un rendez-vous avec le responsable local de l'application des mesures de contrôle.

Contactez-nous

Si vous croyez que vous ou un membre de votre famille pourriez être non respectés dans vos droits et/ou que vous n'obtenez toujours pas satisfaction, ou si vous souhaitez recourir à un mécanisme de plainte, vous pouvez communiquer avec :

- Le comité des usagers au 418-986-2121 poste 8515
- La commissaire aux plaintes et à la qualité des services au 418 986-2121, poste 8501
- L'organisme Droits et Recours en Santé Mentale, Gaspésie–Les Îles au 418 388-2506 ou sur le site web http://www.droitsetrecours.org

Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles
Québec

430, ch. Principal, Cap-aux-Meules (Qc) G4T 1R9
418 986-2121

Dépliant élaboré en 2016, dernière mise à jour novembre 2025.

L'utilisation des mesures de contrôle

AU CISSS DES ÎLES

Informations destinées aux usagers et ses proches

Qu'est-ce qu'une mesure de contrôle?

- C'est une mesure appliquée avec l'accord de la personne ou en situation d'urgence.
- Elle inclut la force, l'immobilisation physique, l'isolement dans une pièce ou l'administration de certains médicaments.
- L'utilisation d'une mesure de contrôle est encadrée par des lois et des règlements.

Quel est le but d'une mesure de contrôle?

- Limiter les mouvements ou les déplace ments comme mesure de sécurité en cas de danger pour lui-même ou pour une autre personne.

Quels sont les risques et conséquences possibles de l'utilisation d'une mesure de contrôle?

- Raideurs musculaires, plaies, fragilisation osseuse, incontinence, perte d'appétit, risque d'étouffement, apparition ou aggravation d'un état de désorientation ou d'agitation.
- Chutes, perte d'autonomie, résignation, perte de dignité, sentiment d'emprisonnement, d'abandon, frustration, difficulté à communiquer, refus de s'alimenter ou de prendre sa médication, résistance aux soins.

Qu'est-ce qui encadre l'utilisation des mesures de contrôle ?

Un protocole est un document qui guide les professionnels de la santé sur ce qu'ils ont le droit de faire, comment ils doivent le faire et quelles mesures sont permises pour assurer la sécurité et le bon fonctionnement des soins.

Voici quelques exemples de bonnes pratiques:

- Une mesure de contrôle ne doit être envisagée qu'en dernier recours, lorsque d'autres mesures n'ont pas fonctionné.
- La décision d'utiliser une mesure de contrôle doit se prendre par l'équipe soignante et non par la famille.
- La mesure choisie doit être la moins pénible pour la personne.
- L'approbation de la personne, de son représentant ou du curateur, s'il y a lieu, doit être obtenue avant d'appliquer une mesure de contrôle, sauf en cas d'urgence.
- Il est possible de refuser les mesures de contrôle si la situation est justifiée et selon l'évaluation médicale.
- Après l'évènement, une rencontre a lieu avec toutes les personnes concernées pour éviter que cela se reproduise.
- La diminution des mesures de contrôle doit être prévue dès que la situation le permet.
- Son application doit se faire dans le respect, la dignité et la sécurité, en assurant le confort de la personne, et doit faire l'objet d'une supervision attentive.
- Son utilisation doit faire l'objet d'une évaluation et d'un suivi par les directions de l'établissement et Santé Québec.
- L'autonomie et la dignité de l'usager demeurent au centre des réflexions et des discussions avec les proches, et la recommandation finale est inscrite au dossier médical.

Quels sont les rôles et les responsabilités de l'usager et de ses proches en lien avec les mesures de contrôles?

Il est essentiel de travailler en équipe afin de répondre aux besoins de l'usager. Au CISSS des îles, l'usager et ses proches font partie de l'équipe. Ainsi, ils sont encouragés à :

- Exprimer leurs besoins ou leurs préoccupations aux intervenants.
- Participer à la recherche de solutions pour répondre aux besoins de l'usager.
- Être ouverts aux essais de mesures de remplacement.